

**Règlement de la sixième édition du prix Thierry Célérier – Femmes & Sciences**  
**pour l'encouragement des jeunes femmes de talent en situation de handicap**  
**souhaitant développer un projet scientifique ou technologique**

## **1. Introduction**

Créé en 2021, le prix Thierry Célérier – Femmes & Sciences pour l'encouragement des jeunes femmes de talent en situation de handicap a pour but de soutenir, promouvoir et conforter dans leur entreprise celles ayant pour objectif de réaliser un projet ambitieux, soit d'études ou de recherches scientifiques, soit d'innovation technologique. Ce prix distingue et récompense une jeune femme de qualité, en situation de handicap, développant un projet relevant des mathématiques, des sciences de la matière, de l'informatique, des sciences de la vie, des sciences de l'ingénieur et/ou des technologies innovantes.

Pour cette sixième édition du prix, une dotation de 10 000 € sera décernée pour encourager une jeune femme de 20 à 28 ans, en situation de handicap sérieux et ayant fait preuve de succès dans ses études ou réalisations antérieures, soit à poursuivre des études scientifiques de haut niveau, soit à mener à bien un programme de recherche, soit à développer une innovation technologique prometteuse, dans les secteurs public ou privé et relevant d'un ou plusieurs des domaines scientifiques et/ou techniques mentionnés (voir liste en annexe).

La dotation du prix Thierry Célérier – Femmes & Sciences sera remise par l'association Femmes & Sciences, après une première sélection des candidatures sur dossier, puis audition des candidates retenues par un jury composé d'expert·es des différents domaines et secteurs couverts par le prix. Pour les candidates présélectionnées dans l'impossibilité de se déplacer, l'audition pourra se faire par vidéo-réunion. En cas de handicap ne permettant pas à la candidate présélectionnée de s'exprimer oralement devant un jury, tout moyen adéquat sera mis en œuvre pour lui permettre de présenter son projet de la manière la plus complète et sereine, sans toutefois nuire à la qualité requise du dossier.

## **2. Conditions d'éligibilité**

Le prix vise à récompenser des candidates :

- De toutes nationalités, inscrites dans un établissement d'enseignement supérieur français, classes préparatoires de lycées incluses, ou exerçant une activité de recherche et/ou d'innovation dans une entreprise ou institution française, située en France métropolitaine ou dans un département ou territoire d'Outre-mer.
- En situation de handicap sérieux caractérisée, notamment, par l'impossibilité de pratiquer certains gestes et/ou de percevoir certaines informations sur le monde extérieur indispensables à la réalisation du projet, sans l'aide d'une tierce personne et/ou d'un matériel spécialisé. La candidate devra, en outre, être titulaire soit d'une carte d'invalidité, soit d'une carte mobilité inclusion avec mention « invalidité », délivrées par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).
- Nées entre le 1<sup>er</sup> janvier 1998 et le 31 décembre 2006 inclus.
- Poursuivant ou souhaitant poursuivre soit des études supérieures, soit des recherches, soit un ou des projets d'innovation relevant d'un ou plusieurs domaines scientifiques et/ou techniques cités en annexe.

### **3. Critères de sélection**

Les critères de sélection des candidates par le jury sont les suivants :

#### **a) La qualité du dossier présenté**

Le dossier doit :

- être rédigé intégralement en français à l'exception des lettres de recommandation qui peuvent l'être en anglais.
- présenter le parcours scolaire et universitaire de la candidate.
- comporter une copie recto-verso de la carte d'invalidité ou de la carte de mobilité inclusion avec mention « invalidité », et expliciter les difficultés particulières rencontrées au titre de son handicap par la candidate et les moyens et aptitudes mis en œuvre pour les surmonter.
- développer soit le cursus d'études envisagé, soit le projet scientifique et/ou technologique en donnant le sujet et le but final du projet, ainsi que les moyens (tenant compte du handicap) pour y parvenir tout en valorisant l'apport personnel de la candidate dans sa réalisation.
- comporter la liste des publications et communications dans des congrès, des prises de brevets etc., si le projet le justifie.
- contenir deux lettres de recommandations informatives et explicites décrivant les qualités scientifiques et/ou innovatrices du projet, l'appréciation des capacités de la candidate à le mener à bien, ainsi que celle de ses qualités humaines de dynamisme et d'exemplarité pour d'autres jeunes femmes en situation de handicap. Les personnes signataires de ces lettres ne peuvent être membres du jury ni avoir un lien de parenté avec la candidate.

#### **b) L'excellence scientifique ou technique du projet proposé en regard du handicap de la candidate**

Le projet doit présenter des aspects de nouveauté, de créativité et de pertinence, compte tenu du handicap de la candidate, qui ne devra toutefois pas supplanter son caractère d'excellence qui est l'un des critères principaux de l'attribution du prix.

#### **c) L'exemplarité du parcours et du projet de la candidate**

Un autre critère essentiel de l'attribution du prix est la capacité de la candidate à servir de modèle pour des jeunes filles ou jeunes femmes en situation de handicap que son exemple pourra inciter à entreprendre une carrière scientifique, malgré les difficultés à surmonter.

### **4. Prix : définition et utilisation**

#### ***Définition***

Le prix Thierry Célérier – Femmes & Sciences pour l'encouragement des jeunes femmes de talent en situation de handicap est, en 2026, un prix unique doté de 10 000 €.

La dotation est versée directement à la lauréate par l'association Femmes & Sciences lors de la remise du prix. La bénéficiaire devra se renseigner sur la fiscalité applicable à cette dotation. La dotation est non reconductible.

### *Utilisation*

La dotation allouée à la lauréate vise à favoriser son projet et à faciliter sa mise en œuvre, en lui donnant, en outre, la possibilité de s'équiper en matériel nécessaire à l'allègement de son handicap en vue de la réalisation du projet. Elle doit être directement affectée au financement du projet personnel de la candidate, y compris les éventuels équipements particuliers à la prise en charge de son handicap.

## 5. Candidatures

Les candidatures sont déposées par les candidates à travers la plateforme en ligne : **[www.femmesetsciences.fr](http://www.femmesetsciences.fr)**.

Le dossier de candidature doit être rédigé intégralement en français à l'exception des lettres de recommandation qui peuvent l'être en anglais et des copies de diplômes, dans leur langue d'origine.

Une candidature est considérée comme complète lorsqu'elle comporte l'intégralité des pièces suivantes:

- Un CV détaillé de deux pages maximum comprenant, outre les renseignements habituels concernant l'identité et les coordonnées de la candidate, le descriptif de sa formation, de ses engagements, les stratégies mises en œuvre pour surmonter son handicap.
- Les copies des diplômes ou certificats obtenus à partir du baccalauréat ou équivalent inclus, avec indication des mentions éventuelles, dans leur langue d'origine.
- Une copie recto-verso de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion avec mention « invalidité ».
- Un résumé vulgarisé du projet soit d'études ou de recherche scientifiques, soit d'innovation technologique, en 250 mots maximum (texte justifié, police Times New Roman, taille 12 avec interligne simple).
- Une description détaillée du parcours réalisé par la candidate et des études ou travaux projetés, de deux pages maximum (texte justifié, police Times New Roman, taille 12 avec interligne simple), mettant en lumière la valeur d'exemplarité vis-à-vis d'autres jeunes femmes en situation de handicap des réalisations passées et envisagées de la candidate, ainsi que les difficultés particulières surmontées.
- Un budget estimatif précisant les dépenses envisagées pour appuyer la cohérence et le réalisme du projet. Ce budget ne doit pas excéder 10 000 €.
- Deux lettres de recommandation, rédigées en français ou en anglais, évaluant la qualité du CV, l'originalité du projet et mentionnant les aptitudes d'adaptation, relationnelles et humaines de la candidate.
- Si pertinent (non obligatoire), une liste des publications de la candidate (articles, brevets, communications orales, posters, etc.), présentées dans l'ordre des plus récentes aux plus anciennes.

Important :

Les dossiers incomplets ou reçus après la date limite, de même que les candidatures ne répondant pas aux conditions énoncées ci-dessus, ne seront pas pris en considération.

Le jury est soumis à un devoir de confidentialité par rapport aux pièces qui lui sont confiées, qui ne seront toutefois pas retournées aux candidates.

## **6. Sélection des candidates**

Les candidates seront présélectionnées sur dossier par un comité d'expert·es. Les candidates ainsi présélectionnées seront ensuite présentées à un jury composé de spécialistes des différents domaines scientifiques et technologiques concernés.

Sa décision est finale et sans appel. Elle ne peut être ni contestée ni sujette à des explications ou à des justifications.

## **7. Proclamation et remise du Prix**

La lauréate est informée de la délibération du jury par un courrier ou un courriel de Femmes & Sciences.

Le résultat devra demeurer confidentiel jusqu'à la remise du prix, dont les modalités seront fixées ultérieurement en fonction de la situation sanitaire du moment.

## **8. Obligations de la lauréate**

La lauréate s'engage, en acceptant son prix, à participer aux actions de communication et de sensibilisation en faveur des femmes dans les carrières scientifiques qui sont organisées par, ou en lien avec, l'association Femmes & Sciences, en particulier aux actions en faveur des jeunes filles et femmes en situation de handicap. Il lui est demandé de participer à la valorisation du Prix Thierry Célérier – Femmes & Sciences, notamment en mentionnant dans ses interventions publiques qu'elle en est lauréate.

Elle devra tenir informée de l'avancement de son projet la personne mentor qui sera choisie par l'association Femmes & Sciences pour l'accompagner dans sa réalisation.

## **9. Calendrier prévisionnel**

- Lancement de l'appel à candidature : 31 mars 2026
- Clôture de la remise des dossiers de candidature : 31 mai 2026 à minuit (heure de Paris)
- Début de l'examen des candidatures par les expert·es : début juin 2026
- Sélection finale par le jury : septembre 2026
- Remise du prix : 20 novembre 2026

## **10. Acceptation du règlement**

La participation à l'appel à candidature du prix Thierry Célérier – Femmes & Sciences pour l'encouragement des jeunes femmes de talent en situation de handicap souhaitant développer un projet scientifique ou technologique vaut acceptation du présent règlement.

### **Annexe : liste des disciplines scientifiques agréées pour une participation à candidature**

#### **Mathématiques**

- Mathématiques appliquées
- Mathématiques fondamentales

#### **Informatique et sciences de l'information**

- Informatique
- Sciences de l'information
- Intelligence artificielle

#### **Chimie**

- Chimie analytique
- Chimie des colloïdes
- Chimie inorganique
- Chimie organique
- Science des polymères
- Electrochimie (piles sèches, batteries, piles à combustible, corrosion des métaux, électrolyse)
- Nanomatériaux
- Chimie nucléaire
- Chimie macromoléculaire
- Chimie physique
- Chimie des matériaux

#### **Physique**

- Astronomie, astrophysique, sciences spatiales
- Physique atomique
- Physique moléculaire et chimie physique
- Résonance magnétique
- Physique de la matière condensée
- Physique des fluides et des plasmas
- Physique nucléaire

- Optique, y compris optique laser et optique quantique
- Acoustique
- Physique des particules et des champs
- Mécanique
- Physique moléculaire
- Physique chimie
- Physique des solides
- Physique théorique
- Thermodynamique

### **Sciences de la vie**

- Biologie
- Médecine fondamentale
- Sciences de la santé
- Sciences de la terre
- Sciences de l'environnement
- Sciences agricoles

### **Sciences de l'ingénieur et de la technologie**

- Génie électrique, électronique et technologies de l'information
- Génie mécanique
- Génie chimique
- Génie géologique, géotechnique
- Génie maritime, navires
- Exploitation minière et traitement des minéraux
- Génie océanique
- Télédétection
- Génie des matériaux
- Génie biomédical
- Biotechnologie
- Nanotechnologies